

## **Liste non exhaustive des types d'agrément/certification/accréditation concernant la protection de l'environnement**

Source : Bureau fédéral du Plan, 2015

- laboratoires et organismes agréés dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique
- laboratoires agréés pour les analyses en matière de protection d'eaux de surface contre la pollution
- laboratoires agréés pour les analyses de déchets
- laboratoires sol
- laboratoires agréés dans le cadre de la lutte contre le bruit
- bureaux d'étude agréés pour la vérification d'émettre des gaz à effet de serre
- bureaux d'études susceptibles d'aider à la conception, concrétisation d'une réhabilitation
- auteurs agréés d'études d'incidence sur l'environnement
- entreprises agréées en matière d'environnement
- vidangeurs de fosses septiques agréés
- systèmes d'épuration individuelle agréés
- experts agréés en gestion des sols pollués
- centres autorisés pour le traitement des terres polluées
- associations sans but lucratif et sociétés à finalité sociale agréées en qualité d'associations sans but lucratif ou sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation
- parcs à conteneurs
- centres d'enfouissement technique autorisés en exploitation
- installations d'incinération ou de coïncinération de déchets autorisées et en exploitation
- centres autorisés de valorisation, d'élimination, de prétraitement ou de regroupement de déchets dangereux, d'huiles usagées, de PCB/PCT
- centres autorisés pour la dépollution véhicules hors d'usage
- centres autorisés pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques dangereux
- centres autorisés d'élimination, de prétraitement ou de regroupement des déchets hospitaliers et de soins de santé de classe B2
- centres autorisés de regroupement ou de valorisation des déchets animaux
- centres autorisés pour effectuer le regroupement, le tri, le prétraitement, l'élimination ou la valorisation de déchets non dangereux à l'exception des centres de tri de déchets inertes et de compostage
- centres autorisés pour le traitement de déchets de papiers et cartons
- centres autorisés pour le traitement de déchets de plastiques
- centres autorisés pour le traitement de déchets de métaux
- centres autorisés pour le traitement de déchets de textiles
- centres autorisés pour le traitement de déchets de pneus
- centres autorisés pour le traitement de déchets de verre
- centres autorisés pour le traitement de déchets de bois
- centres autorisés pour effectuer le tri/recyclage de déchets inertes de construction et de démolition
- installations autorisées de compostage et de biométhanisation
- collecteurs agréés pour la collecte de déchets dangereux
- collecteurs d'accumulateurs au plomb
- collecteurs agréés de déchets d'équipements électriques ou électroniques dangereux
- collecteurs agréés pour la collecte d'amiante-libre
- collecteurs agréés pour la collecte d'amiante-ciment

- collecteurs agréés pour la collecte des huiles usagées
- collecteurs agréés pour la collecte de déchets animaux
- collecteurs agréés pour la collecte de déchets hospitaliers et de soins de santé de classe B2
- collecteurs enregistrés pour la collecte de déchets autres que dangereux
- transporteurs agréés pour le transport de déchets dangereux, d'huiles usagées ou de PCB/PCT
- transporteurs agréés pour le transport de déchets animaux
- transporteurs agréés pour le transport de déchets hospitaliers et de soins de santé de classe B2
- transporteurs enregistrés pour le transport de déchets autres que dangereux
- entreprises enregistrées pour la valorisation de certains déchets
- ....